

Opposants et exclus Antoine-Aimé Dorion et les rouges

Jean-Claude Souldard

Number 119, Fall 2014

La conférence de Québec de 1864 revisitée

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/72701ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Souldard, J.-C. (2014). Opposants et exclus : Antoine-Aimé Dorion et les rouges. *Cap-aux-Diamants*, (119), 29–31.

OPPOSANTS ET EXCLUS

ANTOINE-AIMÉ DORION ET LES ROUGES

par Jean-Claude Soulard

Pour comprendre, il faut tout prendre. Peut-on essayer de comprendre le sens de l'opposition du parti « rouge », dont A.-A. Dorion est le chef ? Ce me semble encore plus impératif que rarement auparavant.

Nous sommes en mars 1864, dans le Canada-Uni de l'*Union Act*. Trois des quatre grands partis (conservateurs, réformistes radicaux du Haut-Canada et « bleus » du Bas-Canada) décident de se coaliser. Leur but : la fusion fédérale des deux Canadas et des colonies britanniques des Maritimes. Faire un nouveau pays, après dix ans de précarité gouvernementale. C'est l'échec évident de définir la nationalité « québécoise ».

« Folie des chemins de fer », élimination de la *French domination*, passage d'une économie « manufacturière » à « industrielle », et inconscience du ministère libéral Macdonald-Dorion (refus de discuter d'une motion de George Brown) forcent l'adhésion des réformistes radicaux à la Confédération des conservateurs. Cela provoquera la Conférence de Québec : assemblée constituante pour jeter les bases de la future Confédération canadienne. C'est la mort programmée du Parti rouge et du Canada-Uni.

Les 33 délégués à la Conférence sont convaincus qu'un sens peut être donné au programme d'union fédérale dans lequel un chemin de fer relierait les parties. Ils siègent à huis clos (!) et s'entendent sur le refus (!) de soumettre leurs résolutions au peuple. Mais, il y a une opposition ferme, celle du Parti rouge d'Antoine-Aimé Dorion.

A.-A. Dorion, rationnel, avocat avisé, catholique pratiquant dans un parti anticlérical, s'infiltré dans le Tout-Montréal.



Antoine-Aimé Dorion (1818-1891), avocat et homme politique. Il s'opposa à la confédération des provinces canadiennes, mais il accepta le fait accompli et devint ministre de la Justice dans le cabinet Mackenzie (1873). (Musée McCord, 1-6442.1).

Il y parvient la langue anglaise pour pénétrer les milieux d'affaires anglophones. Iphigénie Trestler, son épouse, ne parle pas français. Dorion en vient à parler français comme quelqu'un qui aurait séjourné longtemps en terre britannique. Ça lui nuit.

Les rouges expriment, de 1844 à 1867, leurs positions dans la Société des amis, l'Institut canadien, le Club national

démocratique, l'Association d'annexion [aux États-Unis] de Montréal, les journaux *L'Avenir* et *Le Pays*.

Le Parti rouge est un regroupement d'hommes passionnés, doctrinaires, démocrates-libéraux-nationalistes-républicains-anticléricaux. Bourgeois professionnels ligüés derrière « l'homme le plus brillant de son époque ». À 24 ans, Dorion était devenu avocat à Montréal (1842).

Il jouit de la plus haute réputation chez ses pairs. Issu de familles de députés patriotes en Mauricie, il fréquente tous lieux que les idées progressistes allument.

Ils sont favorables à une fédération des Canadas depuis 1851. Quitte à inclure les colonies plus tard (G. Brown aussi se fend là-dessus de 1857 à 1864). Mais défavorables à une Confédération élargie qui serait la réalisation du rapport Durham. Le peuple de la province n'a jamais demandé ni cherché à créer une nouvelle nationalité.

Leur programme fait opposition à ce nouveau pays confédéré. Entre autres : instruction du peuple / droit de souveraineté / abolition de la tenure seigneuriale / libre commerce / contre l'intervention de l'État / abolition des dîmes / liberté de défendre sa propre cause / abrogation de l'Union Act / liberté de presse / dépenses rigoureuses / décentralisation du pouvoir / provinces

fortes / gouvernement électif / magistrature élective / Conseil législatif électif / suffrage universel / séparation de l'Église et de l'État. Pas de monarchie constitutionnelle. Les rouges sont d'inspiration américaine (Thomas Jefferson et Andrew Jackson) et française (révolutions de 1848).

Quand Pie IX publie sa « terrible » encyclique *Quanta cura*, en 1864, accompagnée du *Catalogue des principales erreurs de notre temps*, le « rougisme » est mis à mal. Sont condamnés : le socialisme, le matérialisme, le rationalisme, le nationalisme et le libéralisme... associés aux rouges.

Messeigneurs Ignace Bourget, Louis-François Lafèche et Elzéar-Alexandre Taschereau en profitent pour anathémiser les rouges. Être anticlérical, c'est se mettre à dos la population catholique. Ça coûtera cher.

Ils sont 25 députés rouges sur 65, exclus de la Conférence de Québec. C'est la



Pie IX (Giovanni Mastai Ferretti) (1792-1878). Il fut pape de 1846 à 1878. Il est l'auteur de l'encyclique *Quanta cura*, publiée en 1869, hostile au capitalisme libéral. (George Peter Alexander Healy, peintre). (www.papepionono.it/bgimg/piocalor.jpg).

première fois qu'une partie du Parlement est exclue d'une constituante sur le renouvellement du pays. Ce ne sera pas la dernière.

Le Canada-Uni de 1864 a été remodelé par l'arrivée massive d'immigrants irlandais, écossais, britanniques. De 1812 à 1840, 500 000 immigrants sont passés par le port de Québec. Les mécontents de la guerre de Sécession augmentent le nombre.

Dorion a une promiscuité troublante avec le monde de l'argent : Banque du peuple; Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal; les Casimir Gzowski et Baring Brothers de Londres; le Montreal Board of Trade, la Commission du port de Montréal, la City Bank, la Caughnawaga Ship Canal Company; la Canada Life Assurance Company.

L'homme est difficile à cerner : le parti s'est prononcé pour l'abolition de la tenure seigneuriale, mais Dorion est l'avocat de M^{gr} Bourget et des tenan-

ciers. Il a même proposé « ... de pourvoir à une juste indemnité en faveur des propriétaires ». Indemnisation à hauteur de 10 000 000 \$ (en monnaie de 2014, il faut multiplier par 14). Manceuvrier!?

Beaucoup de députés rouges sont actifs auprès de leur électorat, mais Dorion est au Parlement ou chez lui, chez des amis, à Montréal. L'amalgame rouge compose avec la prévalence financière et commerciale. En 1864, le traité de réciprocité commerciale avec les États-Unis vient à échéance. Il aura profité à tout investisseur. Et, on est en plein contexte *railroads*. La spéculation foncière et la collusion instillent des « affaires d'or », financées par les gouvernements successifs. Ça fait scandale.

La Confédération sans le chemin de fer intercontinental est une absurdité, de même que le chemin de fer intercolonial sans la Confédération est une impossibilité. George-Étienne Cartier est l'avocat du Grand Trunk Railway

(et successeurs), John Alexander Macdonald, le promoteur et Alexander Tilloch Galt, le maître financier!

Sur l'Accord de Québec, Dorion plaide vainement pour que la population puisse voter. Les élections auront lieu... devant le fait accompli, après la proclamation de la Confédération.

Il dénonce : la représentation de la Chambre basse serait répartie d'après la population de chaque province. Le Bas-Canada conserverait le nombre fixe de 65 députés et les autres provinces seraient ajustées tous les dix ans. Même chose pour les lois provinciales soumises à l'approbation du gouvernement général qui pourrait les désavouer durant l'année suivante. Ce serait une union législative déguisée en union fédérale : un gouvernement central fort et des provinces affaiblies. Au surplus, les dettes de toutes les provinces seraient consolidées et mises à la charge du gouvernement général.

Le Bas-Canada, insiste Dorion, avait 133 000 \$ de dettes lors de l'Union pendant que la dette du Haut-Canada était de 1 300 000\$. Depuis lors, 4 000 000 \$ dépensés pour les canaux, 8 000 000 \$ pour les chemins de fer et 1 000 000 \$ pour des travaux divers. Le Canada-Uni est surendetté.

La dette publique du Canada-Uni s'élève au moins à 75 000 000 \$ en 1864. Le « pacte fédératif » propose de rajouter la dette de 15 000 000 \$ du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, plus 16 000 000 \$ pour l'Intercolonial, plus 5 000 000 \$ pour l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve. En tout, 36 000 000 \$ qui porteront la dette de ce nouveau Canada à 111 000 000 \$ millions auxquels s'ajouteraient les coûts d'organisation de la défense du territoire. Et, il y a peu d'occasions d'affaires avec les Maritimes.

À quoi servirait un Conseil législatif au nombre fixe de membres nommés à vie par la couronne alors que ce système a été condamné? On aurait pu passer un traité de réciprocité commerciale avec les Maritimes pour assurer à chaque province les avantages que le pacte fédératif pourrait produire. Dorion déclare que la Confédération est prématurée, superflue, une surcharge monétaire pour les contribuables et une menace pour l'intérêt et la prospérité du Canada-Uni.

L'indépendance du gouvernement des provinces sera nulle si on leur enlève leur droit criminel et commercial, si elles ne peuvent pas nommer les juges qui doivent veiller à l'exécution des lois. J.A. Macdonald le sait quand il écrit à Malcom Colin Cameron : « *If the Confederation goes on [...] we will see both Local Parliaments and Governments absorbed in the General Power. This is as plain to me as if I saw it accomplished now... of course it does not do to adopt that point of view in discussing the subject in Lower Canada* ».

À la suite de l'indemnisation dans le cas des insurrections patriotes, les affaires politiques sont devenues exclusivement la prérogative de la Chambre. « *Ministries became less and less inclined*

after 1849 to seek their mandates in the streets... the business of government was to serve business ».

Les rouges organisent des pétitions et 18 assemblées de comtés. Mais le projet de Confédération a déjà reçu l'aval de Londres. La Grande Coalition laisse braire. On l'a vu, Dorion a déjà disséqué les « 72 Résolutions de Québec ». Mais, il assume les règles du parlementarisme britannique : l'opposition doit faire son devoir en Parlement, suivre les règles du jeu et accepter le verdict. L'avocat annonce un peu sa résignation : cette Confédération lui semble inéluctable.

Les 16 février et 6 mars 1864 et le 11 juillet 1866, Antoine-Aimé Dorion livre certainement ses meilleurs discours, avec un contenu imparable. Il fait son travail de parlementaire. « *Dorion made a capital speech last night – the best he never made I think – in the House* », écrit George Brown à son épouse. Dorion poursuit, en octobre 1866, en écrivant une adresse à lord Carnarvon, secrétaire d'État aux Colonies à Londres. Le Parti rouge, supposé être composé de démagogues, a pour chef le plus modéré et le plus juste de la Chambre. Mais toujours en retenu, gêné par les

aspirations de l'imagination. Ses discours sont linéaires, ses phrases précipitées sur un ton monotone et un débit uniforme. Sa voix est faible et sa gestuelle n'est pas en sa faveur. Loin du tribun populaire à l'éloquence contagieuse.

Mais sur l'argument confédéral de « la défense du pays », Dorion est mordant. Il s'avance sur la futilité de ce faux problème. Les États-Unis en ont plein les bras avec leur guerre de Sécession pour se soucier d'un nouveau Canada qui ne leur apporterait rien qu'ils n'ont déjà. Comment 800 000 habitants, sur ± 500 milles (± 800 km) de frontières supplémentaires sauront défendre le Canada... au cas où? D'autant plus que l'armée des États du nord est passée de 9 000 hommes, en 1861, à 8 000 000, en 1865. À l'évidence, comment résister? Même en rajoutant 50 000 hommes de plus aux 2 000 déjà présents sur les frontières. Si les 2 000 coûtent 1 500 000 \$, les 50 000 coûteraient plus de 30 000 000 \$.

Lors du vote sur la Confédération, sur 49 comtés francophones, 25 sont en faveur, 24 contre. Au total, 37 sont en faveur, 25 contre. Un Canada Est-Ouest est adopté. Dorion et les rouges avaient voulu un Canada Nord-Sud, avec les États-Unis comme partenaires. Ils ont perdu. Sans vote populaire préalable, le projet fédéral réussira à faire élire, plus tard, ses promoteurs dans la nouvelle province de Québec.

Il n'y aura plus de rouges; devenus des libéraux que Dorion rassemblera dans son nouveau parti fédéral canadien-français.

Le Canada contemporain a la particularité ironique d'avoir été engendré par des hommes politiques qui lui avaient déjà refusé la vie. En effet, G.-E. Cartier, J.A. Macdonald, G. Brown et T. D'Arcy McGee l'avaient renié au moins une fois. « Tous adorent ce qu'ils avaient brûlé ». Ainsi, le Canada est un État qui a créé une nation. Le Québec est une nation qui a créé un État. ■

Jean-Claude Soulard est historien.

Effet de la Confédération.



La gravure sur bois de Jean-Baptiste Côté, datée de décembre 1864, montre Jean-Baptiste assis peu confortablement sur un pot de chambre. (Bibliothèque et Archives Canada).